

Compte rendu de la réunion du 21 octobre 2020 avec la RH2A suite au mouvement de 1ère affectation

Comme nous vous l'avions annoncé l'année dernière, suite à la loi de transformation de la Fonction Publique, il n'y a plus de Commission Administrative Paritaire concernant les actes de gestion. Ainsi, il n'y a plus de CAP pour les 1ères affectations des contrôleurs et contrôleuses stagiaires. Il s'agit d'une véritable régression pour les agents concernés.

La publication du mouvement le 15 octobre dernier fut une surprise avec 679 agent·e·s affecté·e·s en Région Ile-de-France (RIF), contre 450 l'année dernière. Ce qui représente 57,3 % d'apport en RIF. Les affectations en RIF se font donc en « surnombre » avec un taux de +2,29 %

Aucun document de travail ne nous a été fourni ce qui nous oblige à travailler à l'aveugle alors que nous étions assaillis par les coups de téléphone, mails et interpellations. Nous dénonçons l'absence de carte de France, la non communication du nombre d'affectation d'office, de rapprochement externe et du nombre de vacances d'emplois... Où est donc la fameuse transparence dont se targue la DG pour justifier la disparition des CAPN et CAPL ?

Une réunion d'information fut organisée sur une après-midi le 21 octobre, seul temps de dialogue informel accordé par la DG. En effet, une demi-journée pour expliquer un mouvement et ré intervenir sur quelques situations les plus sensibles d'agent·e·s, c'est totalement insuffisant !! Dès le début de l'audio conférence, les représentants de l'administration indiquent aux organisations syndicales qu'elles doivent arbitrer et hiérarchiser leur intervention en fonction de la gravité des dossiers présentés. Comment des situations de vie difficiles et complètement différentes les unes des autres peuvent-elles être rationnellement interclassées ?

La CGT Finances Publiques s'est refusée d'appliquer ce principe de hiérarchisation, en indiquant que les dossiers présentés lors de cette audio sont tous de la même gravité.

Ce compte rendu a également vocation à vous faire un retour de cette audio-conférence :

- **Le nombre d'affectations important de stagiaires B en RIF émane d'une volonté de la DG d'équilibrer les apports entre la RIF et la province.**

Taux de vacances en RIF :

- avant mouvement -8,16 %
- après mouvement +2,29 %

Taux de vacances en province :

- avant mouvement -6,42 %
- après mouvement -4,66 %

- **66 affectations d'office** ont été prononcées (61 pour les controleur.euse.s et 5 pour les programmeur.euse.s), essentiellement en RIF (92-94-93) pour les controleur.euse.s administratifs. Pour les programmeur.euse.s les affectations d'office ont eu lieu sur les ESI de CRETEIL, VERSAILLES et DIJON.
- taux de rapprochements externes satisfaits :
 - 75,3 % chez les controleur.euse.s administratifs
 - 66 % chez les programmeur.euse.s (80,9 % l'année dernière).
- **23 départements sont fermés aux stagiaires**, car des titulaires y sont en attente de rapprochement au mouvement général 2020.

- **3 départements ont été ouverts aux stagiaires, alors même que des titulaires sont en attente de rapprochement** (le 13, le 36 et le 83). La DG argumente en faisant part de difficultés locales d'effectifs dû à des départs en retraite. Les stagiaires permettraient donc de remettre à niveau ces effectifs.

La DG nous annonce qu'un mail a été transmis aux titulaires en attente de rapprochement sur ces trois départements afin de leur permettre de rentrer sur ces directions au 1^{er} avril 2021 ou, si délai de séjour, à la fin de celui-ci au 1^{er} septembre 2021.

Cela ressemble, à s'y méprendre, à un nouveau mouvement complémentaire... camouflé !!

Une énième preuve de l'organisation chaotique du mouvement de mai dernier qui avait déjà donné lieu à un mouvement complémentaire paru le 23 juin 2020 ([lien vers le communiqué](#)).

Rappelons que le mouvement des titulaires a eu lieu il y a moins de 4 mois et qu'il est particulièrement étonnant que la DG découvre, tout à coup, une situation des effectifs catastrophique sur ces départements. Peut-être que finalement les élu.es CGT avait raison d'exiger que tous les rapprochements soient satisfaits parce que la situation des effectifs le permettait ??

Nous avons posé de nombreuses questions à l'administration dont voici les principales réponses :

- Les conjoint.e.s des stagiaires qui sont eux-mêmes internes à la DGFIP pourront demander un rapprochement de conjoint à la prochaine campagne de mutation **de janvier 2021**.

La DG, sur demande, transmettra aux intéressés stagiaires une notification d'affectation, permettant à leur conjoint de justifier leur demande de rapprochement.

- Concernant l'affectation en cas de renonciation au concours B du lauréat interne à la DGFIP :
 - renonciation avant le 15 novembre 2020 : réintégration dans son ancienne direction connue avant le 1^{er} septembre 2020 en situation d'Agent à la disposition du directeur (ALD).
 - renonciation entre le 15 novembre et le 31 décembre 2020 : proposition d'affectation dans 3 directions où l'administration a des besoins de personnels.
- **L'affectation locale des stagiaires B sera connue avant le 20 novembre 2020.**

ATTENTION : certaines directions annoncent un mouvement local en mars, souvent lié aux restructurations dans le cadre du NRP. Or, les contrôleurs stagiaires doivent arriver en avril pour leur stage pratique dans leur département d'affectation. Mais, au vu de l'information ci-dessus donnée par la direction générale, **leur affectation locale devra donc bien avoir été décidée en amont !**

Nous avons aussi signalé au bureau gestionnaire, avoir de plus en plus de problèmes sur leur interprétation de l'instruction concernant la prise en compte des contrats de travail (période, durée, nombre d'heures) permettant d'obtenir une demande de rapprochement. Elle nous paraît de plus en plus restrictive alors que dans le même temps la réalité du marché du travail multiplie la précarisation et la multiplication des petits contrats et encore plus avec la crise sanitaire qui devient une crise sociale.

Concernant la transparence promise par la DG lors du passage en force de la loi de transformation de la Fonction Publique au sein de notre direction, il nous a été rappelé qu'aucun cadre juridique ne les y oblige...

La direction générale a regretté la parution tardive de ce mouvement de 1^{ère} affectation, en précisant que c'était exceptionnel. Cette situation s'explique par une communication tardive des résultats du concours externe de contrôleur. L'année prochaine, la DG promet que les affectations seront connues avant l'entrée à l'ENFIP.

La CGT Finances Publiques dénonce encore et toujours la suppression des CAP de gestion et la mise en œuvre des délais de séjour. Elle regrette profondément le manque d'humanité de l'Administration. Pour tous ces motifs, certains stagiaires risquent de renoncer au bénéfice du concours.